

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL PROVISoire**

45E SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2018 A 19 H

SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Jacques MEYER, Anne DESCHAMPS, Jean-Pierre HAAS, Anne LEBURGUE, Robert ENGEL, Sylvie BERINGER-KUNTZ,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mme et M. Didier REBISCHUNG, Denis DIGEL, Cathy OBERLIN-KUGLER

Les Conseillers municipaux :

Mmes et MM., Stéphane ROMY, Nadège HORNBECK, Édith HAAS, Francis FRANCK, Marion SENGLER, Pascale GONZALEZ, Serge DA MOTA, Jean-Michel PETER, Stéphane KLEIN, Fabienne FOLTZ-BARTH, André KLETHI, Évelyne TURCK-METZGER, Bertrand GAUDIN, Bénédicte VOGEL

Absents excusés :

Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Marcel BAUER  
Guy RITTER donne procuration à Jacques MEYER  
Éric CONRAD donne procuration à Jean-Pierre HAAS  
Charles SITZENSTUHL donne procuration à Denis DIGEL  
Stéphanie MUGLER donne procuration à Cathy OBERLIN-KUGLER  
Caroline SCHUH  
Tania SCHEUER donne procuration à Anne LEBURGUE  
Fanny VON DER HEYDEN donne procuration à Robert ENGEL  
Caroline REYS : retard arrivée au point 2 donne procuration à Bertrand GAUDIN

Assistent à la séance :

M. Philippe STEEGER, Directeur Général des Services  
Mme Sylvie BLUNTZER, Directrice des Affaires Générales et Juridiques  
M. Lionel REYNARD, Directeur Général Adjoint  
M. Grégory FRANTZ, Chargé de communication

Sélestat, le 15 février 2018

DGS/AI

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

45e SEANCE ORDINAIRE DU 22 FEVRIER 2018 A 19H

*SALLE DE CONFERENCES SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018
- C. Décisions du Maire n° 1 à 4, 6 à 8/2018

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. *EDUCATION ET JEUNESSE***

- 1. Organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018

**B. *FINANCES DE LA COMMUNE***

- 2. Orientations budgétaires 2018
- 3. Exercice 2018 : Autorisation de dépenses d'investissement et de versement d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2018

**C. *POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

- 4. Cession de parcelles à Prospective invest (SCHMIDT Groupe)
- 5. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires

6. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : Attribution de subventions

**D. DIVERS**

7. Délibération approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud
8. Adhésion de la Commune de Sélestat à l'Association des archivistes français (AAF)

## **I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite exercer une minute de silence en soutien à Monsieur Marc GALATI, Responsable de la Police Municipale, qui a perdu son fils en début de semaine dans un accident de moto.

### A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Francis FRANCK est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### B. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2018

### **Adopté à l'unanimité**

### C. Décisions du Maire n° 1 à 4, 6 à 8/2018

**Décision N° 1/2018** : Mise à disposition d'un local dans l'immeuble communal dénommé « Espace Martel Catala », sis 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT

**Décision N° 2/2018** : Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un bureau du Pôle Economique, 1 avenue de la Liberté 67600 SELESTAT

**Décision N° 3/2018** : Travaux de requalification des espaces verts publics du centre-ville de Sélestat – lot n° 2 espaces verts et mobilier

**Décision N° 4/2018** : Gagnants du concours de créations de sapins « Mon beau Sapin »

**Décision N° 6/2018** : Travaux sylvicoles en forêt de Sélestat (plaine et montagne)

**Décision N° 7/2018** : Aménagement de la future muséographie à la maison du pain de Sélestat

**Décision N° 8/2018** : Prestations de conseil juridique et de représentation en justice en droit des collectivités territoriales

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 24 avril 2014 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 28 avril 2014 et de la délibération du Conseil Municipal n° 419 du 27 octobre 2016 modifiant la délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de marchés publics, exécutoire à compter du 3 novembre 2016.*

## **II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **A. EDUCATION ET JEUNESSE**

#### 1. Organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2018

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la Ville n'était pas obligée de prendre une délibération mais il tenait à ce que cela soit fait afin de permettre le débat et montrer que le conseil municipal et la Ville de Sélestat sont solidaires avec les conseils d'école qui se sont déroulés ces dernières semaines, puisque majoritairement, ces derniers ont opté pour le retour à la semaine des 4 jours.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ propose d'approuver les nouveaux horaires des écoles de la commune de Sélestat. Elle précise que la proposition de la Mairie et des différents conseils d'école sera envoyée au Directeur Académique.

Monsieur Stéphane KLEIN estime que derrière ce projet de délibération se cache une question importante pour la commune et la jeunesse sélestadienne. En effet, il se demande ce que représente le retour des questionnaires par rapport au nombre des familles dans les écoles qui se situent actuellement dans des zones connues comme scolairement difficiles, car cela permettrait de connaître l'implication des parents sur cette décision.

Il souligne également le fait que de passer à 4 jours va très certainement faciliter la vie des familles, mais il estime qu'il y a également un autre enjeu à savoir l'éducation des enfants qui sont dans ces écoles, et sur ce point, il estime que la ville a une vraie responsabilité. Il se demande donc ce que la collectivité a prévu pour accompagner ces jeunes qui ne seront plus à l'école et qui vont se retrouver, a priori, sans cadre. En effet, il est question dans le projet de délibération du projet éducatif territorial qui mériterait d'être revu et réécrit avec cette nouvelle donne.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH souhaite savoir si tous les conseils d'école des écoles de la commune de Sélestat ont voté et ce qu'il en est des enfants scolarisés dans les écoles connues pour avoir des difficultés éducatives importantes puisqu'il est évoqué dans le journal la prise en compte des problématiques sociales des écoles, des enfants et des familles.

Intervention de Monsieur Bertrand GAUDIN

*« À la lecture du présent rapport, on ne décèle aucune autocritique ou remise en cause de notre collectivité dans l'application de la réforme des rythmes scolaires. Pourtant si nous délibérons aujourd'hui c'est bien suite au constat de l'échec de la mise en oeuvre locale de la réforme. Nous ne pouvons pas en attribuer l'entière responsabilité à l'État, sinon 100% des écoles reviendraient à la semaine de 4 jours en septembre prochain ; or une partie des Communes françaises, même si elles restent minoritaires, ont fait le choix de conserver la répartition des horaires scolaires sur 5 jours. Certaines d'entre elles, à l'instar de la Communauté de Communes de Sélestat, se sont appuyées sur les résultats d'une enquête auprès des parents pour se décider. Il existe donc des territoires où la majorité des parents d'élèves se sont prononcés en faveur du maintien des rythmes scolaires sur 9 demi-journées.*

*Sélestat a semblé s'engager à reculer dans cette réforme, en commençant par*

*demander un report d'un an de son application, l'argument avancé était alors de se donner le temps de la réflexion afin de faire les meilleurs choix sur notre territoire.*

*Le résultat de l'enquête de la ComCom démontre que ce report n'a pas été bénéfique à la réussite de l'application de la réforme au niveau local. Une des erreurs qui a amené ce mauvais choix d'horaires a peut-être été d'attacher une trop grande importance à leur impact sur l'évolution du coût du périscolaire. Le périscolaire, comme son nom l'indique, est pourtant un temps qui s'organise autour du temps scolaire et non l'inverse.*

*Justement, à propos de cette enquête, elle mérite des précisions. La présentation qui en est faite dans la délibération peut être trompeuse. Il est écrit que « 90% des parents répondants sont contre le maintien de la semaine de 4,5 jours » ; mais dans le questionnaire donné aux parents, il leur était demandé de se prononcer pour ou contre le maintien des 4,5 jours en conservant les horaires actuels. Un parent pour la semaine à 4,5 jours pouvait donc voter contre le maintien, car les horaires proposés ne lui convenaient pas. Le mieux, pour résumer l'écart entre l'enquête et la présentation qui en est faite ce soir, est de citer directement le bilan de l'enquête de la ComCom qui constate le « rejet des 2h du mercredi matin et non de sa réforme dans sa globalité : la mise en place du mercredi matin travaillé de 8h à 10h est quasi unanimement considérée comme un non-sens avec des conséquences jugées négatives sur l'organisation de la journée ».*

*Concernant les avis des Conseils d'Écoles, il est intéressant de constater que, comme par hasard, le seul qui se soit prononcé pour le maintien de la semaine à 4,5 jours est celui de l'école de La Vancelle, unique commune de la ComCom à avoir choisi des horaires différents en prenant en compte l'avis du Conseil d'École.*

*Autre remarque sur l'enquête : nous avons le sentiment qu'elle a été faite principalement (uniquement ?) pour donner l'impression d'une prise de décision démocratique. Mais, à moins d'être des élus complètement déconnectés de vos administrés, vous connaissiez le résultat de l'enquête avant même qu'elle ne débute, vous saviez que la grande majorité des parents et enseignants étaient insatisfaits des horaires en vigueur.*

*Enfin je terminerai par un petit rappel de l'histoire de cette réforme pour bien qu'on comprenne que le retour à 4 jours d'école n'est pas LA SOLUTION, et ne résout en rien la question des rythmes scolaires.*

*Le point de départ est la suppression du samedi matin en 2008 par Darcos qui a alourdi les journées de classe et a été néfaste pour l'apprentissage. Cela est confirmé par de nombreuses études scientifiques et a finalement abouti à la réforme des rythmes scolaires. Celle-ci était censée mieux répartir le temps scolaire sur la semaine avec pour maître-mot « l'intérêt de l'enfant ». La suite a montré que de nombreux autres intérêts ont interféré, compromettant les chances de réussite de la réforme. Il faut rappeler, qu'au départ, les principaux syndicats d'enseignants et associations de parents d'élèves étaient favorables à une réforme des rythmes scolaires.*

*Nous nous retrouvons donc ce soir à devoir choisir entre 2 inconvénients : garder des horaires sur 4,5 jours qui ne satisfont presque personne ou bien redevenir les champions d'Europe de la journée d'école la plus longue en primaire. Face à ce choix, nous ne pouvons que nous abstenir. »*

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ insiste sur le fait qu'il n'y a pas une journée qui est perdue puisque les deux heures du mercredi matin sont réparties sur les quatre autres journées. De ce fait, le temps scolaire reste toujours de 24 H. De plus, les enseignants et les parents le disent, en fin de semaine, dès le jeudi, sans coupure dans la semaine, les enfants sont très fatigués. Ce point est donc très important et il faut le prendre en compte dans le cadre du rythme de l'enfant. Il n'est pas toujours facile de concilier le rythme des parents et le rythme de l'enfant.

Monsieur Stéphane KLEIN est un peu surpris de la réponse de Madame BERINGER-KUNTZ car l'enjeu se situe au niveau du public en difficultés ou qui n'est pas favorisé, et le fait de perdre une journée dans l'encadrement est le véritable enjeu pour la suite car il est de la responsabilité des élus de prendre en charge la jeunesse. Son groupe partage une inquiétude sur cette journée durant laquelle, si rien n'est prévu, ils perdront une nouvelle opportunité de les accompagner à devenir des citoyens.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ précise qu'elle parlait d'enseignement et non d'encadrement. Actuellement, le mercredi, les activités, après les 2H de classe, fonctionnent que ce soit dans les clubs ou au périscolaire. Les enfants ne sont pas laissés dans la rue. De plus, elle rappelle que la Communauté de Communes continuera à accompagner les familles dans ce sens-là dès 8H le mercredi matin.

Monsieur Robert ENGEL souligne que beaucoup de questions qui ont été posées s'adressent directement à la Communauté de Communes puisqu'elle a été à l'œuvre pour le questionnaire qui a été fait sur l'ensemble du territoire, puisque c'est la communauté de Communes qui va assurer l'ensemble des services périscolaires associés.

Concernant le nombre de parents ayant répondu au questionnaire pour les écoles dites en difficultés, cela représente en gros un tiers des parents, ce qui est une déception et cela a été relevé par l'inspectrice de la circonscription aujourd'hui dans l'article paru dans la presse et qui stipule très bien que les parents sont de moins en moins impliqués au niveau des écoles ne serait-ce que sur les élections des parents d'élève. Le constat est unanime au niveau des conseils d'école des écoles concernées, à savoir qu'il y a un décrochage très clair de certains parents qui ne comprennent pas ne s'intéressent pas et au contraire critiquent et démotivent d'autres parents sur la fréquentation du centre-ville. Pour ces enfants-là, un certain nombre d'actions vont être mises en place, un certain nombre de projets seront conduits avec ces familles puisque ce sont ces dernières qu'il faut convaincre. En effet, il y avait déjà un fort taux d'absentéisme le mercredi matin sur cette population notamment en maternelle. Le constat est clair, la semaine des 4,5 jours a été rejetée majoritairement, mais pour ces familles, le projet éducatif territorial va être retravaillé, des actions en lien avec le CCAS et les partenaires sociaux et autres sont menées. Il est important qu'il n'y ait pas de décrochage qui serait dramatique pour cette jeunesse.

En ce qui concerne les écoles qui n'entreront pas dans la réforme comme La Vancelle, le problème n'était pas que les parents étaient contre le retour aux 4 jours, mais leur inquiétude était de placer les enfants le mercredi s'il n'y a pas d'accueil périscolaire. La Communauté de communes travaille actuellement avec la MJC de La Vancelle afin de leur permettra d'avoir cet accueil du mercredi

et si la réponse aux difficultés d'accueil est là, ces derniers acceptent le retour aux 4 jours.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que La Vancelle a pris l'image des fermetures de classe et à partir du moment où il y a un effectif trop restreint les classes sont fermées. De ce fait, ils avaient peur que la même chose se passe au niveau du périscolaire. Toutefois, le problème est tout à fait autre et cela ne sera pas le cas et Monsieur ENGEL est en négociation avec eux pour leur expliquer la situation. La Communauté de Communes fera tout pour que les activités périscolaires puissent continuer.

Concernant la réforme elle-même évoquée par Monsieur GAUDIN, il rappelle que lorsque cette réforme est tombée il y a 4 ans, tout le monde l'a décrié et à juste titre. Toutefois, il donne totalement raison à Monsieur GAUDIN sur la suppression du samedi matin, car il estime que cela a été une erreur considérable, mais ce qui est grave c'est que personne n'a le courage de revenir en arrière car personne ne sollicite le gouvernement et l'éducation nationale pour reprendre les cours le samedi matin, bien que l'équilibre dans la semaine était bien, à savoir répartir les cours d'enseignement quelque soit l'âge des jeunes avec 2 jours en début de semaine, 1 jour de repos, 2,5 jours en fin de semaine. Il estime que ce rythme scolaire tenait la route. Malheureusement, cette suppression a été imposée et cela libérait le samedi qui faisait plaisir aux parents, aux enseignants.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que ces rythmes scolaires ont été imposés et faire école le mercredi matin et lever les enfants tous les jours, beaucoup de parents l'ont décrié et ont dit que les enfants sont fatigués en fin de semaine, ce qui est compréhensible. Un des éléments qui a fait que la Communauté de Communes a choisi de proposer comme heure de classe le mercredi de 8H à 10 H est la problématique des associations, car de nombreuses associations sportives et culturelles ont pu fonctionner correctement le mercredi matin car les enfants étaient libres. De plus, il rappelle que les associations ont également été sondées.

Monsieur le Maire indique que si certaines communes en France maintiennent les rythmes scolaires actuels sur 4,5 jours c'est normal puisqu'à partir du moment où la possibilité est ouverte, certaines personnes réagissent et ont d'autres opinions. Il confirme que les élus pressentaient le résultat du sondage puisque la plupart des concitoyens étaient opposés à la réforme et souhaitaient revenir en arrière, mais il estime tout à fait normal que la population soit sondée et que tout à chacun puisse s'exprimer. Il est vrai que dans certaines écoles, on sent bien que des parents se désintéressent de l'éducation et c'est pour cela qu'il y a une grande défection dans ces écoles où il y a des problèmes, et s'il y a des problèmes c'est parce qu'il y a une défection au niveau de l'éducation. Toutefois, il considère que ce n'est pas à la collectivité de tout faire. La collectivité contribue, mais ce n'est pas à l'école que les enfants doivent être éduqués car la première éducation se fait au niveau des parents et l'école contribue à l'éducation mais ne se substitue pas aux parents.

En ce qui concerne les activités, le service jeunesse de la Communauté de Communes va organiser des activités pour que les jeunes puissent les fréquenter et ne soient pas livrés à eux-mêmes, sachant que la ville a mis en place un dispositif pour les familles défavorisées afin de leur donner un coup de main financier pour que les jeunes puissent s'inscrire et prendre des licences sportives culturelles et autres. Il ne tient pas à rentrer dans le débat des



associations car ces dernières rencontrent de plus en plus de difficultés puisqu'il y a de moins en moins de bénévoles.

Monsieur le Maire estime que si la réforme avait été une si belle réforme si bien réfléchie, il ne pense pas que 90% de la population française serait revenue en arrière. De plus, Monsieur GAUDIN a reproché à la municipalité d'avoir mis un an de plus pour réfléchir, effectivement, mais si plusieurs communes ont fait la même chose, c'est pour la simple et bonne raison que ce sont des choses qui se préparent. Il a d'ailleurs assisté à des réunions au niveau de l'Association des Maires où des Maires de ville relativement importantes sont montés au créneau en disant que des catégories socio-professionnelles, notamment des médecins, avaient fixé des rendez-vous le mercredi en fin de matinée et le samedi matin et des mères de famille se sont organisées au niveau de leur travail pour mettre les enfants à l'école le mercredi matin, ces personnes ne pouvaient pas revenir très vite en l'espace de deux mois à un changement aussi radical. C'est pourquoi, la plupart des Maires ne sont pas revenus en arrière tout de suite mais ont attendu la rentrée d'après. De plus, il s'agissait également au niveau de la Communauté de Communes, de revoir l'organisation du périscolaire car des conventions et des contrats sont passés et il n'est pas possible de changer ces derniers aussi vite car cela comprend du personnel et de l'organisation. Il est persuadé que si le changement de rythme avait été engagé dès la précédente rentrée, les mêmes personnes auraient reproché de précipiter les choses.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que depuis quelques années, dans l'éducation nationale, il n'est plus fait mention de réussite scolaire mais de réussite éducative car c'est un domaine qu'il faut prendre en charge au même rang que l'enseignement puisque l'éducation fait partie pleinement de l'ADN. Il rappelle qu'il avait proposé à l'époque de tenter l'expérience sur un quartier défavorisé avec une prise en charge particulière et un nouvel accompagnement. Toutefois, il conçoit que les conditions n'ont pas été réunies pour que cette réforme soit un succès.

Il tient à réitérer sa demande à savoir que le service jeunesse de la Communauté de Communes soit mobilisé pour ces quartiers dans ces moments car ces jeunes ne vont pas être au périscolaire et à ce niveau, il considère que chaque élu a une responsabilité pour les années à venir.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rejoint totalement Monsieur KLEIN sur ce point et il l'a bien indiqué dans ses propos à savoir que le service jeunesse va être mandaté pour s'occuper et faire des activités dans certains quartiers sélestadiens, mais même dans certaines écoles des communes voisines. De ce fait, leur façon de travailler et les horaires des activités vont être totalement revus en fonction des décisions qui vont être prises pour la rentrée prochaine, ce qui entrera dans le projet éducatif territorial.

Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ tient à ajouter que les animateurs sportifs de la Ville continueront à proposer des animations sportives dans les écoles le mercredi matin.

Monsieur Stéphane KLEIN considère que l'enjeu est de taille et qu'il sera nécessaire d'avoir un regard réflexif sur ces pratiques et comment améliorer la situation sociale de ces quartiers. Il peut se réjouir d'une organisation qui sera

plus simple pour les parents, mais il n'est pas persuadé que cette dernière rende service aux jeunes.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rejoint totalement Monsieur KLEIN lorsqu'il pense que la totalité des enfants difficiles scolarisés ne participera pas aux activités, mais cela n'a rien à voir avec le jour de tenue des activités.

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH estime qu'il est important de ne pas segmenter le débat de fond car toute la difficulté est de prendre des morceaux. Elle comprend bien que le service jeunesse de la Communauté de Communes va être mobilisé sur des temps bien particuliers en tenant peut-être compte de certaines réalités, mais elle souhaite illustrer quelques propos en prenant l'exemple d'une famille de 5 personnes dans un F2 et dont les conditions de vie et de prise en charge d'un ou plusieurs enfants ne sont pas les mêmes que pour les autres. Elle insiste sur le fait que cela rejoint tout un débat autour d'une société égalitaire ou pas, mais elle considère que les élus ont un rôle à jouer car la presse fait écho d'un certain nombre de choses, et il lui semble qu'une politique cohérente est une politique non segmentée.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, ne voit pas en quoi il segmente, et les difficultés que rencontrent certaines familles restent les mêmes que le rythme scolaire change ou non.

Il se réjouit du débat qu'il y a eu autour de ce projet de délibération car cela était l'objectif de cette présentation car il n'était pas obligatoire de délibérer, mais il souhaitait que tous les élus puissent s'exprimer sur ce dossier très important car l'éducation des enfants préjuge de la société de demain.

**Adopté – 3 ABSTENTIONS : Caroline REYS – Bertrand GAUDIN – Bénédicte VOGEL**

## **B. FINANCES DE LA COMMUNE**

### 2. Orientations budgétaires 2018

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste sur le fait que ce point est le résultat d'un lourd travail effectué en collaboration avec les services et les élus, et plus précisément le service des Finances. Il tient à les remercier.

Monsieur Jean-Pierre HAAS indique que le débat des orientations budgétaires et le vote du Budget Primitif ont été décalés à février et mars. Ce choix a reposé principalement sur deux raisons, à savoir la réorganisation interne des services entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qui a nécessité de reparamétrer certaines des applications métiers ce qui était impossible à faire avant la clôture de l'exercice 2017. La deuxième raison relève du choix de la municipalité d'avoir la vue la plus claire possible sur le vote définitif des lois de programmation des finances publiques 2017-2022 et de la loi de finances 2018. En effet, en ce début de quinquennat, l'actualité est plutôt riche en matière de finances publiques notamment locales. Il rappelle que le débat d'orientations budgétaires constitue une des étapes clés conduisant au vote du budget de la collectivité et il s'agit de débattre sur l'évolution du contexte économique et financier dans lequel évolue la ville ainsi que sur les grandes orientations

financières proposées pour l'élaboration du budget à venir. Il insiste sur le fait que ces orientations budgétaires s'inscrivent pleinement dans les objectifs de gestion fixés pour la période 2015-2018.

Monsieur HAAS fait part des différents éléments des orientations budgétaires. Il tient à remercier l'ensemble des services de la Ville de Sélestat pour leur implication dans ces orientations budgétaires. En effet, les services font le maximum afin de participer à la réussite et la réalisation des objectifs définis dans le cadre des orientations budgétaires. Il tient à remercier également tout particulièrement le service des Finances et Monsieur Lionel REYNARD pour leur efficacité et leur service à la collectivité.

Intervention de Monsieur André KLETHI

*« Ces orientations budgétaires s'inscrivent dans un contexte d'une inflation faible, d'une amorce de reprise économique, mais aussi dans le cadre d'une inquiétude quant à l'évolution du pouvoir d'achat. Comme vous l'observez, le gouvernement a mis fin à la baisse des dotations, baisse des dotations et hausse du fameux FPIC qui contraint entre autre la municipalité à avoir un regard plus précis sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Autre constat, Sélestat a une population qui stagne, voire qui régresse, ceci sur les dernières années. N'en déplaise à certains qui le contestent, même si de multiples permis de construire ont été accordés, des logements se vident, les ménages d'une et de deux personnes sans enfants sont de plus en plus nombreux. Chez de nombreux ménages, les enfants ont quitté Sélestat mais le logement reste le même.*

*Autre constat, le taux de pauvreté est de 15,6, référence INSEE, quand la moyenne de la Communauté de Communes est de 10,9, et celle du Département presque 12,4.*

*Qu'observons-nous pour ces orientations budgétaires 2018 ? Les dépenses de gestion augmentent toujours à un rythme supérieur à l'inflation, cela a été dit tout à l'heure, 1,60% par rapport au budget primitif 2017 et presque 4% par rapport au Compte Administratif 2016. On est donc largement au-dessus du 1,2% annuel préconisé par le gouvernement, on en serait d'ailleurs à 2 fois 1,2% si on était une année pleine telles que sont les prévisions pour la Nouvelle Bibliothèque Humaniste. L'épargne de gestion baisse d'année en année. On observe ainsi clairement que l'évolution des dépenses de gestion n'est pas le fruit d'une gestion un peu plus rigoureuse que la gestion passée, mais qu'elle est directement la conséquence du transfert de compétence à la Communauté de Communes. A ce titre, il serait d'ailleurs souhaitable de faire figurer dans le document du Budget Primitif le coût du service jeunesse quand il était encore assuré par la Ville tout comme la subvention d'équilibre à l'Office du Tourisme en année pleine avant le transfert de compétence à la Communauté de Communes.*

*2016, 2017 et 2018 sont des années marquées par des aliénations conséquentes. C'est vrai, cela arrange certainement les finances à court terme, mais comme on ne peut pas vendre deux fois, cela limitera forcément les marges de manœuvre pour les années à venir.*

*L'endettement, parce qu'il faut résonner Ville et Communauté de Communes, est important : plus de 1 100 euros ville et Communauté de Communes par habitant. Il faut attendre le bilan définitif de la nouvelle bibliothèque Humaniste pour un peu voir plus clairement quant au financement de ce projet, projet dont on peut encore et toujours regretter l'absence de subventions européennes. D'ailleurs, une question, sur quel prix d'entrée et sur combien de visiteurs avez-*

*vous tablé pour donner un chiffre au niveau de ces orientations budgétaires ? Petite question, page 39, pour avoir plus de précisions par rapport aux 60 000 euros qui sont prévus pour réaliser une étude sur le projet de scène musiques actuelles, ainsi que les 250 000 euros pour la réalisation d'une aire de camping-car, est-ce une création, une réalisation, car tout ce qui est aire de camping-car fait penser à du tourisme, et le tourisme est plus une compétence de la Communauté de Communes.*

*On observe d'ailleurs, puisqu'on parle de la Communauté de Communes, un mutisme complet pour 2018 et pour la suite quant à l'évolution de la mutualisation avec la Communauté de Communes. Nous précisons bien, que contrairement à votre approche, mutualiser ce n'est pas mettre côte à côte, ce n'est pas additionner, c'est mettre en commun, c'est rationaliser pour plus d'efficacité au moindre coût.*

*Les sommes affichées pour les travaux aux Eglises Saint-Georges et Sainte-Foy sont loin des immenses besoins pour leur rénovation. Mais quelque soit le niveau de l'endettement, mais quelque soit l'évolution des épargnes, quelque soit les dépenses de fonctionnement, l'enjeu est de toute autre nature. Nous pensons que le centre d'une ville comme Sélestat est comme le cœur d'un être humain. C'est la vitalité du cœur qui génère le dynamisme, quand le cœur est malade l'avenir est assombri. Comment peut-on imaginer le futur de notre ville quand son centre, quand son cœur est marqué par une vacance commerciale grandissante, par une précarité et une pauvreté croissantes de plus en plus pour nos concitoyens, par des écoles en grande difficulté. En 2013, un diagnostic social a parfaitement rendu compte de la situation. La précarité et l'appauvrissement avaient bien été expliqués, et tout cela avait bien commencé largement avant 2013. Est-ce que le CCAS est efficace et à la hauteur de la gravité de la situation ? Vous êtes aux affaires depuis 17 ans, si vous n'êtes pour rien, vous seriez éventuellement uniquement observateur. Si vous assumez votre rôle d'acteur, nous vous laissons estimer votre part de responsabilité. Mettre le bilinguisme sur un seul site, donc dans un seul quartier, avec comme conséquence voulue ou non voulue la création de fait d'une carte scolaire détournée et sans mixité sociale est souhaitable pour la cohésion sociale ? Conscients de la situation inquiétante du centre-ville, nous avons, nous, entre autre, proposé en 2014 la création d'un poste de manager du centre-ville, une femme ou un homme avec le sens du commerce cheillé au corps pour mettre en œuvre une politique volontariste d'animation et de développement en relation et en négociation avec les propriétaires pour éventuellement fixer les loyers, les commerçants, les futurs commerçants et les résidents.*

*Voilà ce que font certaines villes qui réussissent et vous pouvez consulter, les exemples sont nombreux. Les villes qui n'ont pas du tout l'opportunité de la situation géographique de Sélestat, après avoir exprimé sa détermination et sa volonté pour maîtriser un développement commercial et équilibré, l'étape suivante aurait été la mise en place d'un droit de préemption commercial et de la taxe friche commerciale. Si cela avait été mis en œuvre, peut-être que la fatalité régnante de l'impuissance de la Ville face aux loyers et face aux aliénations des locaux commerciaux ne serait pas d'actualité. »*

Intervention de Madame Caroline REYS

*« Pour commencer, je tiens à m'associer aux remerciements exprimés par Monsieur Jean-Pierre HAAS à tous les services de la Ville qui ont permis le travail qui ouvre le débat d'aujourd'hui.*

*La présentation détaillée des orientations budgétaires de la Ville répond aux exigences réglementaires de la loi NOTRe, et si leur exposé peut paraître long, au moins ouvre-t-il un vaste champ au débat.*

*La lecture de ce document budgétaire ne met pas en veilleuse ma fibre littéraire, et je constate une atténuation sensible du champ lexical de la brutalité ; après 5 années de plainte à tous les chapitres contre l'impact des mesures de participation à la réduction de la dette, on sent mollir la crispation.*

- *est-ce l'effet de l'habitude ?*
- *Est-ce l'effet de l'atténuation des efforts demandés ? (p.9)*
- *Ou est-ce dû à de meilleures dispositions entre la municipalité et les cabinets de Bercy et de Maignon ? Quoi qu'il en soit, nous y gagnons en sérénité, et au moins, notre groupe n'aura plus à porter une pseudo-culpabilité infondée.*

*Je tiens tout de même rappeler l'engagement de l'État auprès de la Ville pour les grands projets comme la Bibliothèque Humaniste, mais aussi les mesures bénéfiques pour les recettes comme la nouvelle procédure de recouvrement de la TASCOM qui a engendré un surplus de recettes fiscales de 239 000 € (p. 9). La reprise économique qu'on ne voulait pas constater se traduit pour la Ville par un gain de plus de 250 000 €.*

*Mais cela appartient au passé. À l'avenir, avec la nouvelle feuille de route, il n'y a qu'un seul chiffre à retenir : 1,2.*

*C'est - pour 5 ans - le taux de référence pour l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, inflation comprise. Le tableau que vous reproduisez p. 14 a le mérite de présenter clairement les objectifs de la nouvelle mandature présidentielle.*

*Donc 1,2 %.*

*Si différents leviers sont activés pour limiter ces dépenses, c'est surtout sur les charges de personnel que vous orientez les économies. Il faut dire qu'on part de loin, et le graphe que vous proposez p. 32 est éloquent.*

*Il faut le rapprocher de notre référence de 1,2 %.*

*Partons des données les plus récentes : entre 2016 et 2017, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé, ce qui s'explique par le transfert du service jeunesse à la ComCom.*

*Mais entre 2014 et 2015, même si les effectifs globaux ont diminué, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,44 %.*

*Et entre 2013 et 2014, avec une augmentation des effectifs d'une trentaine d'agents, soit 10 % du personnel de la ville, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 2,5 %, soit plus du double de ce qu'on attend de la collectivité pour les 5 prochaines années. Bercy met le doigt où ça fait mal, mais sans les fameuses mesures drastiques des gouvernements précédents, où en serions-nous aujourd'hui ?*

*Au budget supplémentaire de 2013, il a fallu abonder les frais de personnel de 225 000 €, et en 2014, c'est 415 000 € qu'il a fallu budgétiser en plus pour financer les emplois créés à l'occasion de la campagne électorale du maire sortant.*

*Aujourd'hui, le pouvoir n'est plus une question d'argent ; celui qui a du pouvoir, c'est celui qui peut donner un emploi. Voilà ce que ce graphe rappelle : il nous rappelle combien il est porteur de pouvoir donner du travail à ceux qui en attendent, et combien cela est facile quand ce n'est pas vous qui devez les payer. À cette dérive du pouvoir local, les gouvernements responsables ont imposé des contraintes désagréables, pénalisantes, mais nécessaires.*

*Sélestat répond à ces exigences.*

- *par la mutualisation,*

- par le non-remplacement des départs à la retraite,
- mais aussi par le non-renouvellement de postes d'agents administratifs pour les écoles ou le non-remplacement temporaire de certains agents.

Or, contrairement à ce que vous annoncez, ces dernières mesures pénalisent le service public. La suppression des agents administratifs dans les écoles, et le non remplacement d'ATSEM affectent considérablement la vie scolaire dans les écoles municipales. Mais c'est votre choix et vous l'assumez.

Vous choisissez également la suppression d'un poste de directeur de la Promotion Culturelle alors qu'on vient d'obtenir le Label et que nous misons sur le tourisme culturel pour stimuler l'attractivité touristique de la Ville. Mais vous n'êtes pas à une incohérence près.

Dans le paragraphe consacré à la réduction des dépenses, vous annoncez l'externalisation de services d'entretien des espaces verts qui va se traduire « par un coût supplémentaire ».

Certes, on a bien compris qu'il s'agissait de faire baisser les charges de personnel, mais dans ce cas, pourquoi vouloir créer les deux nouveaux postes de responsable de service Cadre de vie et environnement et de chargé d'études financières et fiscales ?

Cela est contradictoire avec votre volonté de « revoir les organisations » pour « trouver des solutions internes » (p. 31).

Pourquoi ne pas avoir cherché de solution en interne pour ces deux postes, comme cela avait été suggéré en Comité Technique ? Ces deux postes à responsabilité vont peser lourd dans les charges de personnel, et ce sera au détriment d'autres services rendus à la population, d'où notre opposition catégorique à ces décisions emblématiques.

Pour terminer, nous évoquerons quelques projets d'investissements, à commencer par la rue du Cimetière ; nous vous suggérons de faire valider votre projet par l'Architecte des Bâtiments de France, puisque cet axe historique de la ville dispose encore de son enrobé d'origine et qu'il ne faudrait pas que le projet soit retardé une nouvelle fois !

Pour rester dans ce quartier, nous nous inquiétons des 100 000 € prévus uniquement pour « lancer » une étude de requalification de l'ancienne piscine Koeberlé. Quel sera le prix de l'étude après son lancement ? On atteindra sans doute une somme orbitale ! ...

Au moins pour l'aire de camping-car qui est enfin prévue, on voit que vous vous passez d'étude, donc nous voudrions savoir où elle se situera et pourquoi cet investissement de 250 000 € n'est pas porté par la Communauté de Communes puisque le développement touristique est de sa compétence.

À côté des 400 000 € d'investissement annoncés, nous voudrions avoir des éclaircissements sur la somme de 74 000 € prévue pour le fonctionnement de l'OPAH.

En matière de solidarité, vous prévoyez de consacrer la même somme de 250 000 € à l'aménagement de la Maison des aînés. Cela nous paraît considérable proportionnellement aux besoins d'une Maison des Associations fortement espérée par nos concitoyens depuis des années. Mais il est vrai que vous cotisez déjà 2 000 euros pour avoir le Label Ville amie des Aînés et qu'il n'existe pas de Label, Ville Amie des associations.

Vous allez nous rétorquer l'augmentation des subventions aux associations, mais nous avons bien lu qu'il s'agissait là d'une opération de glissement d'un budget à l'autre, dans un souci de « sincérité budgétaire », et nous vous en savons gré de le signaler.

*Nous terminerons donc sur cette remarque positive dans l'attente de vos réponses. »*

Monsieur Jean-Pierre HAAS insiste sur le fait que beaucoup de choses ont été dites, des contrevérités, et cela le désole d'entendre ce genre de propos dans une telle assemblée qui est là pour faire avancer une ville, et les élus ne sont pas là pour dénigrer, critiquer, pour dire des contrevérités.

Il précise que la municipalité est attentive depuis toujours à l'évolution des frais de fonctionnement. Il tient toutefois à revenir sur les dépenses de gestion. En effet, les dépenses de gestion doivent, à compter de 2018, respecter la limite de 1,2%, et ces dernières vont progresser de 0,5%. Si elles augmentent de 1,6% comme cela a pu être dit, cela est dû au transfert de budget à budget car 210 000 euros passent d'un chapitre à un autre, à savoir 120 000 euros au niveau du sport et 90 000 euros au niveau de Zone 51. Ce sont des transferts de chapitre à chapitre, mais comme ces dépenses étaient de toute façon identifiées mais sous un autre nom, nos dépenses de gestion progressent de 0,5%.

Pour la Bibliothèque Humaniste, il rappelle que le budget sera présenté en détail au mois de mars.

Concernant le CRMA, une étude va être lancée pour trouver de nouveaux locaux et des travaux vont être engagés pour l'aire de camping.

En ce qui concerne les réductions des dotations et des subventions, ces dernières étaient l'apanage du gouvernement socialiste que Madame REYS a soutenu lors des élections. Alors oui, il y a aujourd'hui un nouveau gouvernement qu'elle soutient également, qui ne fait plus de réductions, mais encore cela n'est pas certain car la Ville va être impactée à hauteur de 120 000 euros, mais il fixe une progression maximum autorisée, et Sélestat respecte la lettre de cadrage.

Pour les dépenses de fonctionnement, il propose de prendre le graphique en page 26 qui démontre que ces dépenses ont baissé de 0,30%.

Monsieur HAAS indique, concernant l'externalisation des espaces verts, qu'une partie du travail qui était effectuée par les agents de la Ville sera donnée à l'ESAT. Du travail sera donc donné à des gens qui en ont besoin, et il trouve cela positif.

Il tient à rappeler le point positif des finances de la Ville de Sélestat. En effet, cette dernière a un désendettement de 2,3 années alors que l'objectif fixé par le Président de la République est de 12 années, et 9 millions d'euros vont être investis en 2018 et injectés dans l'économie locale sélestadienne. Depuis 2014, 40 millions d'euros ont été investis dans la ville et parallèlement à cela, la ville n'a que 13 millions d'euros de dette. Il considère que si ces chiffres ne sont pas là pour dire que Sélestat bénéficie d'une santé financière correcte, il faut au moins reconnaître que les chiffres sont corrects.

Monsieur Jacques MEYER ne comprend pas l'intérêt de faire intervenir l'ABF pour l'enrobé de la rue du Cimetière. Concernant les frais de fonctionnement de l'OPAH, il insiste sur le fait que Madame REYS fait partie du comité de pilotage et cela a été expliqué à plusieurs reprises mais le fonctionnement lui sera une nouvelle fois expliqué et ainsi que les frais de fonctionnement de CITIVIA.

Concernant le centre-ville, il estime qu'il est temps d'arrêter de faire de la démagogie. En effet, le centre-ville est malade et dire le contraire serait faux, mais aujourd'hui différents moyens ont été mis en place pour redonner une

nouvelle vie et un nouveau dynamisme à ce centre-ville. Il donne rendez-vous à Monsieur KLETHI l'année prochaine à la même époque et il est certain que Sélestat bénéficiera d'une nouvelle dynamique au niveau du centre-ville avec la bibliothèque Humaniste, l'OPAH. Il pense que le territoire de Sélestat est un territoire créateur d'emplois, et en 2017 cela représente 5% soit 600 emplois, et Sélestat était le secteur qui a créé le plus d'emplois en Alsace. Si Sélestat était aussi peu dynamique et un secteur aussi mauvais que cela, il considère que les industriels, les artisans et les commerçants ne continueraient pas à investir sur ce secteur. Il est vrai qu'il y a encore du travail et des efforts à faire, mais c'est ce que fait la municipalité avec des budgets maintenus à leur juste valeur.

Monsieur Robert ENGEL souligne le fait que le sujet du centre-ville revient très régulièrement et il constate que certains internautes s'amuse à publier des photos à 3H du matin de vitrines vides, dont certaines vont être réoccupées très prochainement. Cela n'est malheureusement pas l'initiative la plus constructive qu'un sélestadien puisse entreprendre pour faire bouger sa ville. Il estime qu'il y a deux moyens de voir la chose à savoir voir le verre à moitié vide, le verre à moitié plein, mais lui voit aussi le verre peut-être trop grand ou trop petit. Il estime que pour revitaliser la dynamique d'un centre-ville il faut un travail de partenariat et collectif, et il n'y a pas de recette miracle. La municipalité travaille avec le monde associatif des commerçants, avec des agences qui tentent de louer, et il peut affirmer que les publications négatives de ces derniers jours ont fait renoncer deux commerçants à s'implanter.

Il rappelle que Sélestat a déjà eu des managers du centre-ville qui sont restés un certain temps et effectué un certain travail et ensuite ils sont passés à autre chose. Il estime qu'aujourd'hui, il faut un travail collectif qui doit être partagé avec l'ensemble des acteurs. C'est pour cela que prochainement, au niveau intercommunal, ils vont s'appuyer sur des experts qui savent accompagner comme la Chambre de Commerce et d'Industrie et le groupement commercial, qui vont valoriser et positiver la chose.

Concernant le bilinguisme, Monsieur ENGEL rappelle qu'un travail a commencé dans ce domaine en 2001 et qu'à l'époque un seul site a été un succès et il accueille un tiers des enfants qui entrent chaque année dans les écoles maternelles et qui choisissent le bilingue, alors qu'au niveau départemental cela représente un enfant sur 5. Il tient à souligner le fait que durant le premier mandat, la municipalité a dû absorber la fermeture d'une école maternelle (l'école annexe), et au cours du deuxième mandat, elle a dû absorber la fermeture de l'école élémentaire annexe, et tout ceci a été fait avec un minimum d'investissement et avec une re-sectorisation de la carte tout en développant au quartier Ouest un grand chantier avec un bilinguisme qui est monté en puissance. Aujourd'hui, Sélestat a 400 enfants en bilingue pour 1 850 enfants scolarisés. Il n'est donc pas possible de dire que le bilinguisme n'est pas une réussite et personne n'a dit qu'il n'y aura pas une évolution de la carte scolaire au centre-ville qui permettra également de répondre à un développement qui pour le moment a répondu aux attentes, puisqu'il n'y a pas de grandes listes d'attente, mais il est effectivement nécessaire de prolonger cette réflexion pour permettre à d'autres familles d'y accéder.

Monsieur André KLETHI estime que Monsieur HAAS devrait regarder l'évolution du chiffre des frais de fonctionnement avec du recul et en additionnant tous les transferts de compétence.



Pour ce qui est du transfert de chapitre à chapitre pour le subventionnement, entre autre, du sport de haut niveau, il souligne le fait que cela se retrouve au niveau du compte administratif et il sera possible de voir l'évolution réelle des dépenses de gestion.

Monsieur KLETHI estime que si dire la vérité est de la démagogie, alors il l'accepte et le reproche qu'il peut faire à la majorité, c'est d'attendre pour réagir et elle réagit toujours trop tard alors qu'il faut savoir anticiper. Il pense la même chose au niveau du diagnostic social qui date de 2013, les commerces qui se vident ne datent pas d'aujourd'hui non plus. De ce fait, la majorité était déjà en place et elle a une part importante quant à la responsabilité. Le premier souhait de son groupe est que Sélestat se développe, vive, que le centre-ville soit animé, que tous les commerces soient ouverts, mais malheureusement il est obligé de faire le constat de cette triste réalité et il le regrette.

Monsieur Stéphane KLEIN insiste sur le fait que son groupe a été force de propositions concernant le centre-ville et n'a pas été que critique, sauf évidemment sur la force de proposition concernant le manager du centre-ville car il y a des avancées sur certaines villes qui étaient très durement touchées. Il regrette l'image négative que certains veulent véhiculer du centre-ville sélestadien, mais il constate ce point sur des personnes qui sont également attachées à cette ville et touchées par cette situation, même si leur réaction n'est pas la bonne. Il estime qu'il est temps d'agir sur ce dossier et de faire quelque chose.

Concernant le bilinguisme, il prend l'exemple de l'école du centre et se demande quelle est la proposition faite pour que cette école ait une carte supplémentaire à jouer. En effet, si la carte du bilinguisme a été jouée dans le quartier Ouest, pourquoi ne pas proposer quelque chose qui fasse l'unanimité comme par exemple une classe avec des activités tournées autour de l'anglais et qui permettrait de donner une réponse en donnant une nouvelle chance aux enfants fréquentant l'école du centre. Il est conscient que cela n'est pas si simple car il faut le mettre en œuvre, mais il considère qu'il faut être force de propositions, ce que son groupe a toujours fait.

Il souhaite insister sur les remarques de Monsieur HAAS qu'il a bien entendues. En effet, son groupe a demandé à ce que la Bibliothèque Humaniste soit en budget annexe et il se réjouit que cela soit le cas. Concernant les critiques qu'il a souvent faites sur le montant des subventions des associations sportives qui étaient systématiquement mises en réserve, il constate que ces dernières ont été entendues. Toutefois, il a eu du mal à comprendre l'étude sur les scènes des musiques actuelles, mais il a compris dans l'intervention de Monsieur HAAS qu'il s'agit du déplacement du CRMA, alors que cela aurait pu faire penser à la création d'une nouvelle scène comme celle du Square Ehm.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que la situation des commerces au centre-ville a été étudiée de près et cela n'est pas pire qu'il y a quelques années, car il n'est pas possible de dire que de plus en plus de vitrines se vident, car certaines se vident et d'autres se remplacent ou se déplacent. Il faudra réétudier tout cela dans un an quand tous les travaux seront terminés car c'est un moment très difficile. Il ne cache pas que les mois à venir vont être aussi durs peut-être pas pour les commerces du centre-ville mais pour ceux de la Zone industrielle avec les travaux de l'autoroute. Toutefois, à un moment donné il faut aussi accepter que quand il y a des travaux lourds qui se font, cela est au détriment de ceux qui sont proches. Cela a déjà été vécu avec le Neja Waj,

mais aujourd'hui tout le monde se réjouit et il n'y a plus de commerces vides, c'est également le cas de la rue du Marteau. Il reste persuadé que lorsque la Bibliothèque Humaniste sera terminée et les travaux de voirie seront réalisés d'ici 6 mois, il sera possible de dire que la ville de Sélestat se développe. De nombreuses personnes venant de l'extérieur sont unanimes pour dire que Sélestat revit et est dynamique. Cela se constate notamment par les nombreux spectacles et les nombreuses manifestations organisées par les associations qui continuent à être soutenues fortement par la municipalité.

Concernant le budget annexe de la Bibliothèque Humaniste, Monsieur le Maire souligne le fait que dès le départ il était prévu de mettre en place un budget annexe.

Concernant la population, il précise que les chiffres de l'INSEE donnent une population d'environ 19 500 habitants, mais il estime que ces chiffres sont virtuels et il le déplore car il est persuadé que cela n'est pas la population réelle de la ville de Sélestat. Il se demande comment il est possible d'apprécier la population d'une collectivité s'il n'y a aucun recensement de fait et ceci depuis 1999, soit presque 20 ans. Il considère que ce n'est pas par sondage à hauteur de 8% tous les ans, qu'un chiffre exact peut être donné.

Il a été reproché les transferts de compétence jeunesse, office du tourisme mais il ne voit pas pourquoi revenir en arrière puisque tout ceci a déjà été absorbé par la Ville. Concernant les aides européennes qui n'ont pas été attribuées pour la Bibliothèque Humaniste, il rappelle que cela est dû au fait que Sélestat n'est pas éligible à ces aides étant donné les critères définis, mais cela n'est pas faute d'avoir essayé en prenant contact avec des élus européens.

Monsieur le Maire est surpris quand l'opposition se pose la question de savoir si le CCAS est efficace, car cela laisse sous-entendre qu'il ne l'est pas. De plus, il ne pense pas qu'un manager du centre-ville seul peut sauver le tout car les problèmes rencontrés au niveau des commerces du centre-ville sont également connus par d'autres communes et à certains endroits cela est bien pire. Lorsqu'il entend dire que suite à l'article, certains investisseurs potentiels se sont retirés, il trouve cela très grave car il estime qu'à un moment donné il faut être positif. Il considère que si on veut collégialement que les choses aboutissent et réussissent, il faut que tout le monde s'y mette et ne pas tirer dessus, car sinon il ne faut pas s'étonner si cela ne fonctionne pas correctement.

Concernant les économies sur les charges de personnel, toutes les collectivités font cela car quand il est possible de s'arranger et de fonctionner autrement il faut le faire, et c'est pourquoi il y a eu une réorganisation des services. De plus, d'un côté la ville est sollicitée pour réorganiser et ne pas recruter davantage, et d'un autre côté, quand certains postes ne sont pas remplacés comme pour la direction de la Promotion Culturelle et qu'une réorganisation interne est mise en place, cela est reproché. Lorsque certains travaux sont externalisés comme pour les espaces verts, cela est fait en accord avec les services car certains travaux peuvent être faits par l'ESAT et cela permet d'augmenter le nombre d'agents handicapés pour ne pas payer les indemnités. Cela relève d'une bonne gestion.

Pour ce qui est de la rue du Cimetière, les travaux sont prévus pour cette année et le SDEA n'était pas prêt avant pour effectuer les travaux d'assainissement, raison pour laquelle ce projet a été reporté à plusieurs reprises.

Monsieur le Maire indique que des études ont été inscrites pour la Piscine Koeberlé comme pour le CRMA car les travaux de la gare vont amener à démolir le local de Zone 51 et il va falloir trouver une autre solution. La municipalité s'y prend à temps et c'est pourquoi il a été décidé de lancer une étude. L'étude de

la piscine et du Gymnase Koeberlé a également été inscrite car cela va être proposé pour le Contrat Départemental afin de bénéficier du fond d'innovation permettant aux collectivités qui se lancent dans un projet pour élargir au fond d'attractivité de bénéficier de subventions du Conseil Départemental à hauteur de 30 000 euros pour effectuer les études.

Concernant l'aire de camping-car, cette réflexion est menée afin d'installer cela du côté du camping mais n'est pas de la compétence de la Communauté de Communes car cette dernière a compétence pour la promotion du tourisme et non la mise en place des infrastructures d'accueil de touristes.

Lorsqu'il est dit que les associations ne sont pas aidées, il a du mal à accepter cela car la Ville est très proche des associations et il estime qu'aujourd'hui, aucune association ne peut reprocher à la municipalité de ne pas être à leur côté tant financièrement ou de manière logistique. Il profite de cela pour remercier toutes les associations et les nombreux bénévoles qui s'investissent pour le plus grand plaisir et bonheur de la ville de Sélestat qui reste une ville dynamique et attractive.

### **Le Conseil Municipal prend acte.**

3. Exercice 2018 : Autorisation de dépenses d'investissement et de versement d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2018

Monsieur Jean-Pierre HAAS fait part des avances sur subventions de fonctionnement à approuver.

Monsieur Stéphane KLEIN indique que si son groupe d'opposition ne partage pas toutes les orientations budgétaires, il y a un point où il retrouve la municipalité à savoir les subventions aux associations.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient juste à poser une question à Madame REYS car il y a certains propos qu'il a du mal à comprendre. Cette dernière a en effet dit que la Ville a augmenté le personnel pour la campagne électorale du Maire sortant. Il souhaiterait que Madame REYS soit un peu plus précise par rapport à cela.

Madame Caroline REYS constate une concordance en 2013 car il y a eu une augmentation de 10% de l'effectif du personnel de la Ville, et elle souligne cette concordance.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaite savoir si cela est une concordance ou une suspicion car la façon dont cela est dit, notamment lorsqu'il est fait état de la campagne électorale du Maire sortant, cela signifierait qu'elle insinue que le Maire sortant a engagé du personnel pour faire sa campagne. Et c'est comme cela qu'il l'interprète et il trouve cela totalement déplacé.

Madame Caroline REYS insiste sur le fait que ces propos ont été mal compris car elle ne parlait pas de faire sa campagne. Elle indique qu'elle n'avait pas du tout pensé à cela.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, souhaiterait que Madame REYS pense un peu davantage à ce qu'elle dit car il sent que de temps en temps elle tient des

propos sans réfléchir, et cela n'est pas la première fois que Madame REYS fait de telles insinuations.

Monsieur Jean-Pierre HAAS souhaite donner quelques chiffres à Madame REYS. En ETP, de 1989 à 2001, il y a 92 agents, équivalent temps plein, qui ont été embauchés à la Ville de Sélestat. Entre 2001 et 2014, il y a une progression de 68 agents.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, tient à rappeler que durant cette période, est intervenue l'ouverture de la piscine et le CSI, ce qui a engendré le recrutement de personnel.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **C. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

##### 4. Cession de parcelles à Prospective invest (SCHMIDT Groupe)

Monsieur Jacques MEYER propose de remettre cette parcelle, qui ne présente aucun intérêt pour la Ville à SCHMIDT Groupe, pour l'euro symbolique, sachant que les frais de notaire seront pris en charge par la société.

Il insiste sur le fait que cela est une nouvelle preuve que Sélestat bénéficie du dynamisme par rapport aux entreprises, car SCHMIDT Groupe va investir de 2016 à 2022 150 millions d'euros sur Sélestat. Plus de 20 000 m<sup>2</sup> de surface sont en cours de construction pour une nouvelle usine. Cela correspond aujourd'hui à 905 emplois sur Sélestat avec 1 400 emplois de prévus pour 2022.

Monsieur André KLETHI estime qu'il est possible d'être positif et réaliste, et il est les deux.

### **Adopté à l'unanimité**

##### 5. OPAH du centre-ville : attribution d'aides financières aux propriétaires

Monsieur Jacques MEYER propose l'attribution de ces aides financières.

Monsieur Stéphane KLEIN souligne le fait que ce dispositif a été mis en place par la majorité et fait partie de la stratégie pour la revitalisation du centre-ville. Il trouve que ce dispositif est bon mais il espérait plus de réactivité des concitoyens pour utiliser ce dernier.

Monsieur Jacques MEYER confirme que la situation actuelle du centre-ville est telle que les propriétaires occupants, avec les travaux qu'ils doivent faire et même avec 80% de subvention, n'ont pratiquement pas les moyens pour pouvoir payer les 20% restants. En ce qui concerne les propriétaires bailleurs, il ose espérer qu'il va y avoir un nouveau souffle. Il rejoint Monsieur ENGEL sur les articles de presse, car suite à l'article paru ce jour sur le centre-ville, il a eu des contacts avec des propriétaires bailleurs qui étaient prêts à investir et qui se posent des questions sur le fait de le faire ou pas.

Monsieur Stéphane KLEIN se demande pourquoi ne pas trouver des moyens pour contraindre certains propriétaires de locaux commerciaux dont les loyers

sont trop élevés et de ce fait restent vides trop longtemps à louer leur bien en instaurant une taxe sur les locaux commerçants vacants.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que s'est déroulée, la semaine passée, une réunion de travail avec CITIVIA pour évoquer des possibilités de réaction face aux locaux vides, aux habitations indignes mais tout de même louées ou concernant le nombre de dossiers insuffisants réceptionnés par rapport à ce qui était souhaité. De plus, une conférence a eu lieu au Conseil Départemental concernant la politique habitat. Le constat est exactement le même au niveau du département et il a été proposé des pistes pour améliorer cette situation, à savoir comment le département peut être plus proche des communes, des habitants et des bailleurs sociaux pour dynamiser cette politique d'habitat qui est à différents endroits difficile car des logements sont insalubres et il n'y a pas de moyens suffisants pour obliger les propriétaires à investir pour que les occupants aient des habitations dignes de ce nom.

Madame Evelyne TURCK-METZGER précise que les dossiers de l'OPAH et de la mise en valeur patrimoniale du centre-ville ont été mis en place il y a maintenant 1 an et il existe déjà un certain recul sur ces derniers. Durant ce temps, la piste de la communication a été utilisée et elle estime qu'il faudrait encore une fois communiquer sur ce sujet avec des éléments chiffrés des dossiers clos et des bâtiments rénovés dans le sélestadien ou sur les réseaux sociaux. En effet, cela pourrait peut-être motiver certains propriétaires.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, indique que cela est prévu et assure que la Ville ne restera pas inactive par rapport à ce dossier.

### **Adopté à l'unanimité**

6. Mise en valeur patrimoniale du centre-ville : Attribution de subventions

Monsieur Jacques MEYER détaille les subventions proposées.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **D. DIVERS**

7. Délibération approuvant le Contrat Départemental de développement territorial et humain du Territoire d'action Sud

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, rappelle qu'il y a quelques années, le Département du Bas-Rhin a mis en place des contrats territoriaux discutés au préalable avec les Communes et les Communautés de Communes en fixant une enveloppe que ces dernières se sont réparties. Au moment de la crise, les conditions ont été revues à la baisse tant au niveau de la durée qu'au niveau du montant des aides du Département. Entre temps, une réflexion a eu lieu au niveau départemental pour la mise en place de nouveaux contrats, à savoir les contrats départementaux. Le Département ne souhaite pas être inactif et loin des collectivités, bien au contraire, il veut être un partenaire pour la construction de projets en lien avec ses compétences.

Monsieur le Maire précise que les Contrats Départementaux sont des fonds de quatre ordres, à savoir le fond d'attractivité permettant aux différentes collectivités voir associations d'être subventionnées à condition que le projet

soit construit avec le Département. C'est dans ce cadre là que la municipalité souhaite lancer les études pour les projets pour les travaux de l'ESPE, du Gymnase Koeberlé, du CRMA, le fond de solidarité adressé aux petites communes ayant un seul projet allant jusqu'à 100 000 euros, le fond de l'innovation permettant d'effectuer des études et enfin le fond d'urgence qui a été mis en place il y a 2 ans suite aux intempéries connues par certaines communes.

Il précise que le Département fonctionne aujourd'hui sur quatre territoires, à savoir territoire Nord, territoire Ouest, territoire Sud et l'Eurométropole. Les aides sont attribuées en fonction des enjeux du Département mais également des enjeux spécifiques liés aux différents territoires comme développer les sites de tourisme, les sites de loisirs pour une meilleure mobilité et l'aire de camping-peut être inscrite dans ce contrat. Il informe que la muséographie de la Maison du Pain peut être éligible au contrat d'attractivité car c'est une association qui porte le dossier avec le partenariat de la Ville et de la Communauté de Communes. Les projets des filières courtes et d'excellence comme le développement des partenariats entre les grandes entreprises agroalimentaires et les petits producteurs peuvent également entrer sur le territoire d'action Sud. Un des objectifs est également que le Département soit aux côtés de la Ville pour augmenter le label Ville d'Art et d'Histoire au label Pays d'Art et d'histoire. Monsieur le Maire fait part d'autres enjeux du Contrat Départemental. Le Conseil Municipal est amené à délibérer sur un cadre car il y a un affichage effectué par le Département et le Président du Conseil Départemental souhaite réunir tous les acteurs afin de travailler ensemble pour monter les dossiers. Seules les collectivités qui auront délibéré positivement pour ce cadre pourront émerger sur les différents fonds du Contrat Départemental.

Intervention de Madame Caroline REYS

*« Alors c'est vrai qu'on en a déjà parlé au Conseil Communautaire de lundi, mais on était dans un autre cadre et je souhaite faire une intervention plus sélestadienne ce soir puisque j'en ai l'opportunité. Je préviens tout de suite que c'est une intervention sans ironie, sans insinuation mais qui est très sincère et très constructive. Pour répondre à l'axe 2.3 de ce contrat, je propose qu'on s'appuie sur ce contrat pour promouvoir l'artisanat d'art. On a des locaux vides en ville et puis on souhaite développer le tourisme culturel autour de la Bibliothèque Humaniste. Donc, pourquoi ne pas mettre ces locaux vides à disposition d'artisans et de créer quelque chose d'innovant comme des ateliers vitrines qui permettraient à ses artisans de développer leur activité autour de la Bibliothèque Humaniste en centre-ville et qui contribueraient au dynamisme et à l'attractivité du centre-ville. Alors cette mise à disposition reste à réfléchir et je vous propose de collaborer pour cette réflexion.*

*Un autre projet constructif qui répondrait à l'axe 2.2 sur l'éducation, c'est le projet éducatif partagé et solidaire. On a à Sélestat un projet porté par une association sélestadienne, et porté en partenariat avec le Collège Beatus Rhenanus. C'est un projet qui est validé par le rectorat et qui a une forte valeur ajoutée sur le plan social, sur le plan de la jeunesse et de l'attractivité de Sélestat. Ce projet existe, il a besoin d'un financement de 4 000 euros et pourquoi pas s'appuyer là-dessus pour que ce projet puisse être finalisé dès la rentrée 2018 comme cela est espéré par les jeunes, les familles et le collège. »*

Madame Fabienne FOLTZ-BARTH ne souhaite pas parler, contrairement à Madame REYS, de projets car par rapport au conseil communautaire, Monsieur

le Maire a fourni une présentation plus détaillée de contrats éligibles avec des projets pour la ville de Sélestat. Elle revient simplement sur l'écrit et les contradictions de propos entre les pages 4 et 11, avec le bilinguisme qui est l'ADN de l'Alsace et l'insuffisante maîtrise de l'allemand. Elle revient sur ses propos, car sur un écrit tel que celui-ci, avoir de tels propos contradictoires ne lui semble pas recevable.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, insiste une nouvelle fois sur le fait qu'il ne s'agit pas de financer des projets pour financer, mais l'objectif du Département est de co-construire des projets, c'est-à-dire de les monter en commun. Ce n'est qu'à partir de là, que le Département contribue financièrement. Pour le moment, aucun montant n'est défini, mais tout dépend des projets. Ce n'est pas comme auparavant où le montant était déterminé et défini par le Département avec les territoires.

Pour répondre par rapport au bilinguisme, il indique qu'un constat est fait et est réel, à savoir que de l'autre côté de la frontière, le taux de chômage est excessivement bas et les offres d'emplois sont conséquentes. Il prend l'exemple d'Europa Park qui va encore recruter près de 2 000 agents pour faire fonctionner son parc aquatique ainsi que des hôtels supplémentaires. Actuellement ils sont obligés de faire appel à du personnel des pays de l'Est car l'Alsace n'est pas capable de fournir ses employés car ils ne parlent pas suffisamment l'allemand. C'est pour cette raison que le Département soutient, avec les autres collectivités à travers la fameuse convention quadripartite, à hauteur de plus d'un million d'euros, l'apprentissage de l'allemand aux collégiens voir même avant. Cela est un enjeu de taille qui est inscrit dans les enjeux prioritaires du contrat départemental.

### **Adopté à l'unanimité**

8. Adhésion de la Commune de Sélestat à l'Association des archivistes français (AAF)

Monsieur Robert ENGEL indique que les agents des archives de la Ville travaillent en relation avec les archives départementales mais sont également en relation avec les archives nationales et d'autres structures. Il est proposé l'adhésion à l'association afin que la Ville puisse entrer dans le réseau des archivistes français.

Monsieur Stéphane KLEIN espère que le prochain colloque de cette adhésion se passera sur Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, précise que dès à présent, de nombreuses demandes affluent pour des assises, voir même des assises nationales dans le domaine de la culture. Il ne peut que s'en réjouir.

### **Adopté à l'unanimité**

**DIVERS**

Monsieur le Maire, Marcel BAUER, informe que Madame Stéphanie MUGLER a eu un petit garçon prénommé Victor.

-\*-\*-\*-\*

Fin de la séance à 21 H 30  
DGS/AI  
PV prov 45

Le secrétaire de séance

Francis FRANCK